

Communiqué de presse

Zurich, le 24.01.2024

Attention à l'amiante lors des travaux de rénovation

En Suisse, de très nombreux bâtiments renferment de l'amiante. Si celui-ci est libéré de manière incontrôlée lors de travaux de rénovation, il peut présenter des risques pour la santé. L'initiative «Ensemble contre l'amiante» entend prévenir ces dangers à l'aide d'une information ciblée et d'une action responsable de l'ensemble des parties prenantes.

Les bâtiments construits avant 1990, soit trois quarts des biens immobiliers du pays, sont tous susceptibles de contenir des produits amiantés. En effet, jusqu'à son interdiction en 1990, l'amiante a été largement utilisé et reste encore présent, parfois même caché, dans de nombreux ouvrages. En raison de l'ancienneté de ces bâtiments, le nombre de travaux d'assainissement augmente. La politique climatique encourage par ailleurs l'assainissement énergétique des constructions. Enfin, les réparations consécutives aux intempéries ou le renouvellement planifié d'installations vétustes impliquent aussi la manipulation de produits amiantés, qui jusque-là ne présentaient pas de risque pour la santé. La prévention contre l'amiante se focalise ainsi davantage sur les cas d'assainissement.

La recherche d'amiante, une obligation

Avant de débuter des travaux de transformation ou de rénovation dans des bâtiments anciens, il est impératif de procéder à l'identification des matériaux amiantés. Toutefois, la Suva a constaté que, lors de contrôles spontanés réalisés sur place dans le cadre de travaux de construction, cette procédure n'avait pas été effectuée dans de nombreux cas. Une recherche est impérative pour identifier la présence d'amiante et le cas échéant, les zones concernées. C'est le seul moyen d'appliquer les mesures de protection nécessaires. Si l'amiante n'est pas repéré, cela peut entraîner une libération incontrôlée de fibres d'amiante et mettre en danger la santé des artisans et de toute autre personne réalisant les travaux. En cas de locaux contaminés, les locataires et propriétaires d'immeubles peuvent aussi être exposés à un risque similaire. Aujourd'hui encore, plus de 150 personnes décèdent chaque année en Suisse des suites d'une exposition à l'amiante. Si ce dernier n'est pas détecté, les déchets ne sont en outre pas éliminés de manière adéquate.

La protection débute dès la planification

santé. Afin qu'elle fonctionne, toutes les personnes impliquées dans les travaux de transformation doivent assumer leurs responsabilités. Grâce à leur intervention et à une communication transparente, chacune peut contribuer à une manipulation correcte des matériaux amiantés. À travers l'initiative «Ensemble contre l'amiante», le Forum Amiante Suisse FACH, ses membres ainsi que d'autres organisations partenaires telles que l'Association suisse des propriétaires fonciers APF Suisse ou l'Office fédéral de l'énergie OFEN entendent sensibiliser les différents acteurs aux risques d'exposition à l'amiante et les inciter à prendre des mesures adaptées. Les principales informations sur le sujet et à connaître lors de travaux de transformation sont disponibles à l'adresse forum-amiante.ch. Le site répertorie également les contacts recommandés par le FACH en fonction de l'adresse pour la recherche et l'identification des matériaux amiantés et les travaux de désamiantage (spécialistes en diagnostic des polluants de construction, laboratoires d'analyses ou entreprises de désamiantage).

Contact:

Dr. Martin Gschwind, Responsable du FACH

medien@gemeinsamgegenasbest.ch

Tel: +41 419 53 91

Initiative «Ensemble contre l'amiante»

Dans le cadre de l'initiative «Ensemble contre l'amiante», les membres du Forum Amiante Suisse FACH et d'autres partenaires s'engagent en faveur d'une manipulation correcte de l'amiante. Parmi les membres du FACH figurent l'Office fédéral de l'environnement OFEV, l'Office fédéral de la santé publique OFSP, l'Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, l'Office fédéral de l'armement armasuisse, le Secrétariat d'État à l'économie SECO, la Suva, des représentations des communes et des cantons, le Service d'accréditation suisse SAS, l'Union patronale suisse et UNIA. Par ailleurs, l'Association suisse des propriétaires fonciers APF Suisse, l'Association Suisse des Consultants Amiante ASCA, l'Office fédéral de l'énergie OFEN, la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST et l'Association professionnelle des polluants du bâtiment FAGES sont partenaires de l'initiative.